



Dispositions d'exécution pour le Tir populaire suisse carabine 50m (TPS-C50) ¹

Edition 2024 - Page 1

Doc.-N° 5.51.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Tir populaire suisse carabine 50m (TPS-C50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement du Tir populaire suisse carabine 50m (TPS-C50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2. Participation

Tout le monde a le droit de participer. Ce concours peut avoir lieu plusieurs fois par année.

3. Licences et redevances

Il n'est pas exigé de licence pour ce concours et il n'est pas prélevé de contribution de sport et de formation.

4. Organisation

4.1 Exécution

Ce concours est organisé par les sociétés entre le 1^{er} avril et le 15 octobre 2024. Les sociétés peuvent envisager de se regrouper afin d'organiser ce concours en commun.

4.2 Responsabilité

Les sociétés carabine 50m des Sociétés cantonales de tir (SCT) et des Sous-fédérations (SF) de la FST nomment un responsable pour le TPS-C50. Celui-ci annonce les dates de tir à la responsable du concours (RC) TPS-C50 au moins six semaines avant le premier jour de tir.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

4.3 Adresse de correspondance

Toute correspondance est à adresser à la RC TPS-C50:

Birgit Amstutz, Küfermattstrasse 33a, 5643 Sins

Tel. 041 787 22 49 E-mail: birgit.amstutz@swissshooting.ch

5. Programme de concours

5.1 Positions

Le concours peut être effectué dans les positions couché à bras franc ou couché appuyé.

5.2 Programme de tir

Le programme de tir comprend une cible exercice, une cible à 10 points et une cible à 5 points. Dans le cadre de ce programme, les sociétés peuvent organiser des concours de groupes.

5.2.1 Cible exercice

Cible: à 10 points ou cible à 5 points

Programme: 5 coups par passe, coup par coup

5.2.2 Cible à 10 points

Cible: à 10 points

Programme: 10 coups par passe, coup par coup

Des rachats illimités sont autorisés.

5.2.3 Cible à 5 points

Cible: à 5 points

Programme: 10 coups par passe, coup par coup

Des rachats illimités sont autorisés.

6. Munition

La munition peut être achetée auprès de l'organisateur.

7. Limites de distinction

7.1 Cible à 10 points

7.1.1 Participants titulaires d'une licence Carabine 50m							
Points couronne	Juniors U13 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Seniors-vétérans	Juniors U13 - U17	Seniors-vétérans
	Couché bras franc					Couché appuyé	
Année de naissance	2014 - 2008	2007 - 2004	2003 - 1965	1964 - 1955	1954 et plus âgés	2014 - 2008	1954 et plus âgés
1 point couronne	74 points	84 points	86 points	84 points	74 points	80 points	
2 points couronne	146 points	166 points	170 points	166 points	146 points	158 points	
3 points couronne	216 points	246 points	252 points	246 points	216 points	234 points	

7.1.2 Participants sans licence Carabine 50m					
Points couronne	Juniors U13 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Senior-vétérans
	Couché appuyé				
Année de naissance	2014 - 2008	2007 - 2004	2003 - 1965	1964 - 1955	1954 et plus âgés
1 point couronne	80 points	84 points	86 points	84 points	80 points
2 points couronne	158 points	166 points	170 points	166 points	158 points
3 points couronne	234 points	246 points	252 points	246 points	234 points

7.2 Cible à 5 points

Les points obtenus par passe ne peuvent pas être cumulés.

7.2.1 Participants titulaires d'une licence Carabine 50m							
Points couronne	Juniors U13 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Seniors-vétérans	Juniors U13 - U17	Seniors-vétérans
	Couché bras franc					Couché appuyé	
Année de naissance	2014 - 2008	2007 - 2004	2003 - 1965	1964 - 1955	1954 et plus âgés	2014 - 2008	1954 et plus âgés
1 point couronne	40 points	44 points	45 points	44 points	40 points	42 points	

7.2.2 Participants sans licence Carabine 50m					
Points couronne	Juniors U13 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Senior-vétérans
	Couché appuyé				
Année de naissance	2014 - 2008	2007 - 2004	2003 - 1965	1964 - 1955	1954 et plus âgés
1 point couronne	42 points	44 points	45 points	44 points	42 points

8. Distinctions

Les distinctions suivantes seront remises:

- 1 point couronne = 1 distinction en bronze ou 1 carte-couronne de Fr. 4.-
- 2 points couronne = 1 distinction en argent ou 1 carte-couronne de Fr. 8.-
- 3 points couronne = 1 distinction en or ou 1 carte-couronne de Fr. 12.-

Le nombre de distinctions pouvant être remises n'est pas limité. Il est déterminé en fonction des points-couronne obtenus. Les distinctions sont à commander auprès de la RC TPS-C50.

9. Carte de tireur sportif carabine 50m

La carte de tireur sportif carabine 50m n'est remise qu'aux tireurs licenciés C-50 qui ont obtenu en deux passes la distinction en argent ou la carte-couronne à Fr. 8.- en position couché, à bras franc (exception: U13 - U17 et SV, aussi couché appuyé). Les cartes de tireur sportif peuvent être commandées en même temps que le matériel auprès de la RC TPS-C50. Les tireurs licenciés doivent être mentionnés dans le décompte.

10. Matériel

10.1 Annonce et commande

Le tir doit être **annoncé** par courriel au moins **6 semaines avant son début**.

Le matériel (feuilles de stand, affiches, cartes d'invitation et distinctions) est à commander au moyen du formulaire «Annonce, bulletin de livraison et décompte (fichier excel)» qui se trouve sur le site internet de la FST (<https://www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/volksschiessen-gewehr-50m/>).

10.2 Attribution

L'attribution du matériel et des distinctions se fait d'après la commande mais aussi en tenant compte du volume de l'année précédente.

11. Frais de participation maximale

- Exercices Fr. 2.50 par passe
- Cible à 10 points Fr. 9.- par passe
- Cible à 5 points Fr. 9.- par passe

12. Finances

12.1 Facturation aux sociétés

Les montants suivant sont facturés aux sociétés:

- Fr. 2.65 pour chaque passe tirée
- Fr. 4.- par distinction en bronze utilisée
- Fr. 4.- par carte couronne à Fr. 4.- utilisée
- Fr. 8.- par distinction en argent utilisée
- Fr. 8.- par carte-couronne à Fr. 8.- utilisée
- Fr. 12.- par distinction en or utilisée
- Fr. 12.- par carte-couronne à Fr. 12.- utilisée
- Fr. -.50 par carte-couronne maculée renvoyée

12.2 Rabais de quantité

Suivant le nombre de passes vendues, un rabais de quantité sera accordé aux sociétés et les taxes suivantes seront appliquées:

- | | | | |
|-----------------------|----------|---------------------|----------|
| - de 1 à 50 passes | Fr. 2.65 | de 501 à 600 passes | Fr. 2.05 |
| - de 51 à 100 passes | Fr. 2.55 | de 601 à 700 passes | Fr. 1.95 |
| - de 101 à 200 passes | Fr. 2.45 | de 701 à 800 passes | Fr. 1.85 |
| - de 201 à 300 passes | Fr. 2.35 | de 801 à 900 passes | Fr. 1.75 |
| - de 301 à 400 passes | Fr. 2.25 | dès 901 passes | Fr. 1.65 |
| - de 401 à 500 passes | Fr. 2.15 | | |

Pour pouvoir bénéficier de ces rabais, les conditions mentionnées sous point 13.1 doivent être strictement respectées.

12.3 Délai de paiement

Les factures sont payables dans les quinze jours sur le compte IBAN CH17 0645 0016 1803 2330 8 de la Clientis Bank Oberaargau (Clearing-N° 6450), 4917 Melchnau.

13. Retour

13.1 Délai

Immédiatement après le dernier jour de tir, le solde des distinctions et des cartes-couronne est à **retourner** à la RC TPS-C50. Elles devront être en sa possession le 5^e jour au plus tard après le dernier jour de tir. Passé cette échéance elles ne seront pas reprises mais facturées à la société concernée. Le reste du matériel, selon bulletin de livraison, est à retourner dans les deux semaines.

13.2 Retour du matériel

Sont à retourner: le formulaire dûment complété, les feuilles de stand utilisées, maculées ou non-utilisées, le solde des distinctions ainsi que les cartes-couronne, maculées ou non. Le matériel manquant est à payer selon article 12.1. Les affiches et cartes d'invitation restantes sont à conserver en vue de l'organisation du prochain Tir populaire.

14. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE TPS-C50 de la saison 2023 du 28 novembre 2022;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 6 novembre 2023;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Birgit Amstutz
Chef de la	Responsable du
Division carabine 10/50m	TPS carabine 50m